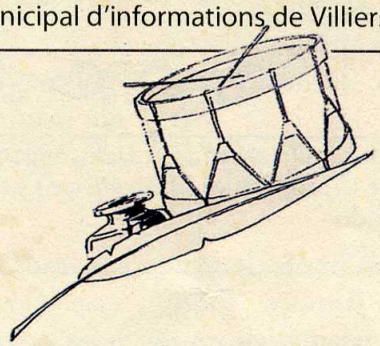


Le « Plume-Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez

Parc naturel régional du Gâtinais français



OCTOBRE 2013

N°63

Le mot de madame le Maire

Un point d'avancement sur les projets en cours

Le gros chantier « branchements plomb » se termine. Jean-Michel François, conseiller municipal et moi-même avons régulièrement rencontré la SAUR, société ayant œuvré à ces changements de canalisations. Je vous rappelle que ces travaux s'imposent avant la fin 2013 pour respecter les normes sanitaires nationales et européennes.

Le Conseil municipal a fait le choix d'arrêter le contrat de balayage avec la société CSTP Brie : les prestations ne convenaient plus aux besoins et les dates de passage étaient régulièrement non respectées. Aidée par le Conseil général et le Parc naturel régional du Gâtinais français, nous sommes en train de rédiger un cahier des charges qui sera soumis à différentes entreprises.

Avec le syndicat d'électrification, nous élaborons un plan de travail concernant les bâtiments communaux pour qu'ils soient moins énergivores. Une caméra thermique permettra de percevoir les pertes importantes de nos bâtiments.

Dans le cadre de l'étude « éclairage public » en grande partie réalisée par Michel Union, Villaron faisant partie de commissions, une étape supplémentaire de l'optimisation de l'éclairage sera mise en œuvre au mois de novembre : il s'agit du remplacement de 30 luminaires dans le quartier de la Croix-Lambert.

Le projet commerce de proximité porté très particulièrement, dans le cadre de la commission développement économique et touristique, par Pierre Champion, Villaron, Françoise Hubert, adjointe et Yves Lechevallier, conseiller municipal, a vu la réalisation de la rampe d'accès au chantier et l'étude de sol pour les fondations.



Une association de la commune, « Utopies&co », soutenue par le Conseil municipal a réalisé des jeux (voir photo) permettant la concertation des habitants dans le cadre de l'Agenda 21. Vous pourrez lire en page intérieure ce qui a été proposé.

Au moment où paraîtra ce Plume-Tambour, une réunion publique aura permis d'expliquer les problématiques du moment et de recueillir vos remarques. Ces réunions régulières associent les Villarons sur des projets qui concernent tout le village.

Ces travaux en cours illustrent la manière de fonctionner du Conseil municipal, sans oublier tous ceux qui œuvrent au quotidien. Sous mon impulsion, l'équipe municipale travaille en partenariat avec de nombreux acteurs, fédérant toutes les potentialités, les capacités de chacun, du simple citoyen à la société très spécialisée, avec les syndicats, le Parc naturel régional du Gâtinais français, le Conseil général, les associations du village... Merci à tous pour votre implication !

Brigitte Delahaye Audrain

Sommaire

Le mot du maire	Page 1	Expressions Villaronnes	Page 11
Conseil municipal du 29 août 2013	Page 2	Ici la Terre	Page 12
Conseil municipal du 20 septembre 2013	Page 5	Ce qui s'est passé	Page 13
Infos commune	Page 7	Evènements à venir	Page 15
Un mot des Commissions	Page 9	Nos joies, nos peines	Page 16
Du côté des associations	Page 10	Agenda	Page 16

Comité de rédaction : Brigitte Delahaye Audrain, Jean-Michel François, Françoise Hubert, Philippe Esclangon, Sylvie Lepage, Annie Union, Jean-Pierre Girard
Mise en page : Dominique Ceraudo
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2013

Présents : M^me^ Brigitte Delahaye Audrain, Maire ; Michèle Ferré, Françoise Hubert, adjointes ; Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Yves Lechevallier, Bernard Leroy, Paul Shelton, Alain Champion, Alain Quantin, conseillers municipaux.
Absents excusés : Mireille Permanyer donnant pouvoir à Michèle Ferré et Marie-France Champion donnant pouvoir à Brigitte Delahaye Audrain.
Absent non excusé : Marc Rousseau
Secrétaire : Ludovic Jeannotin

Approbation du compte rendu du 25 juin 2013 : vote à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Arrêt du projet de Plan local d'urbanisme et bilan de la concertation

M. Mahot du bureau d'études CDHU n'ayant pu nous faire parvenir les documents à temps, nous reprenons la délibération approuvée à l'unanimité le 25 juin 2013.
Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été menée. Elle explique à quelle étape de la procédure se situe le projet de PLU et souligne que le projet intègre les dispositions issues de la Loi Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2) et présente le dossier.
Elle informe par ailleurs, le conseil municipal, des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée, en application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, tout au long de la procédure d'élaboration, à savoir : mise à disposition des documents de travail, réunion de concertation.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-9, L.300-2 et R.123-18
Vu la délibération en date du 27 mars 1986 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols
Vu la délibération en date du 27 mai 2002 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme.

Vu le débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables projet de PLU conformément à l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme

Vu le bilan de la concertation présentée par le Maire, effectuée conformément aux dispositions définies lors de la mise en œuvre de la révision, à savoir la tenue de réunions publiques, ainsi qu'en mairie avec un registre de remarques et de suggestions.

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme, notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

- considérant que les remarques formulées par les personnes qui se sont exprimées lors de la concertation et plus principalement lors des trois réunions publiques ne sont pas de nature à remettre en question le projet de Plan Local d'Urbanisme ; ces remarques ayant porté sur la volonté de la population de maintenir la structure villageoise de la commune et de mettre en place un développement modéré et intégré ;
- considérant que conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme, un débat a eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable ;
- considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à la révision et aux organismes qui ont demandé à être consultés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : de tirer le bilan de la concertation sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.
Aucune des observations émises tout au long de la concertation et lors de la réunion publique n'étant de nature à remettre en cause les orientations retenues, le conseil municipal considère ce bilan favorable.
Article 2 : d'arrêter le projet de PLU de la commune de Villiers-sous-Grez, tel qu'il est annexé à la présente.
Article 3 : de soumettre pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision conformément aux articles L.121-4, L.123-6 et suivants du code de l'Urbanisme et plus particulièrement :
- aux services de l'Etat ;
- aux autres personnes publiques ayant demandé à être associées sur le projet de PLU, ainsi qu'aux présidents du Conseil régional, du Conseil général, du SMEP du SCOT de Fontainebleau, de la Chambre de Métiers, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture, de la Communauté de communes des Terres du Gâtinais, au Parc naturel régional du Gâtinais Français ;
- aux autres personnes publiques ayant demandé à être consultées sur le projet de PLU.

La présente délibération annexée du projet de P.L.U. arrêté sera transmise à M. le sous-préfet de Fontainebleau.
Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, Le dossier de PLU, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.
Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Pour être validé, le PLU doit encore franchir un certain nombre d'étapes :
- communication aux services de l'État qui doivent répondre dans un délai de 3 mois.
- simultanément, consultation de la population pendant l'été.
- enquête publique en octobre / novembre.
- approbation en décembre.

Budget : décision modificative concernant le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)
Prélèvement en dépenses à prévoir sur le compte 73 925 pour un montant de 3 065 € qui a été budgété initialement pour un montant de 2 501 €.
Section fonctionnement :
Compte dépense 022 : -3 065 €
Compte de dépense 73 925 : +3 065 €
Vote à l'unanimité.

Communauté de communes
Concernant l'aménagement numérique, la commune de Villiers-sous-Grez transfère les compétences à la Communauté de communes des Terres du Gâtinais, approuve l'extension des compétences statutaires de la Communauté de communes des Terres du Gâtinais et complète l'article 4 des statuts communautaires par la compétence « aménagement numérique » défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation, et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes pour les habitants de la Communauté de communes des Terres du Gâtinais.
Vote à l'unanimité.

Enfouissement des réseaux électriques rue de l'église
La commune ayant été sollicitée pour une étude, voici les propositions qu'elle a obtenues :
- réseau basse tension : montant estimé à une somme pouvant être inférieure à 185 970 € HT, avec une part communale de 20 % ;
- éclairage public : montant estimé à 57 836,96 € HT, avec une part communale de 40 % ;
- réseau communication : montant estimé à 74 325,25 € HT. Le taux de subventionnement n'a pas été mentionné sur le rapport pour ce point.
Après étude, le conseil municipal choisit de ne pas

effectuer ce type d'investissement au vue des sommes importantes à engager et du caractère aléatoire des subventions que la commune pourrait percevoir.

Ségilog
Un renouvellement de contrat pour les années allant de 2013 à 2016 est proposé par la Ségilog entraînant une révision du prix. On passerait de 2 250 € HT par an à 2 300 € HT. Vote à l'unanimité.

Espace Naturel Sensible : convention tripartite entre la commune, le département et le PNR concernant la zone de préemption
Après avoir reçu une nouvelle convention, le Conseil décide de reporter la délibération à un conseil ultérieur afin d'avoir plus d'informations à ce sujet. En effet, une convention est déjà en cours d'exécution actuellement. Elle doit prendre fin le 02/04/2015.

Demande de location des terres de la commune
M. Poulain Etienne demande à la commune de lui louer les biens de la commune qui sont issus de la procédure des biens vacants et sans maîtres pour son élevage d'ovins et de caprins. M^me^ Le Maire se renseigne sur les différents baux et sur les possibilités d'élevage dans les espaces protégés de la commune. Il est demandé à M. Poulain de définir les terrains qu'il voudrait louer. Le Conseil décide de reporter cette délibération à un conseil ultérieur.

Projet concernant un commerce ambulant
M. Thibault Romain, qui a un projet de commerce ambulant de boucherie/charcuterie, demande au Conseil de pouvoir s'installer dans un premier temps au lieu de la Place des 3 Tilleuls. Il est proposé comme jour le dimanche matin. Vote à l'unanimité.

Marquage au sol
Un devis a été fait concernant la signalisation horizontale par Ecomarquage pour la somme de 2 852,40 € HT pour refaire les peintures au sol. Des compléments de marquage seront apportés concernant l'accessibilité. Madame le Maire prendra toutes les dispositions concernant ces compléments. Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS

SAUR : rapport annuel concernant l'eau potable
Rendement du réseau de l'eau potable de 86,70 % en 2011 contre 60,72 % en 2012. Une fuite a eu lieu et a été réparée le 09/10/12.

Jeunes sapeurs-pompiers
Les jeunes sapeurs-pompiers nous remercient pour la subvention allouée pour l'année 2013.

PNR : taille d'entretien des tilleuls
Refus du PNR de la subvention demandée par la commune car il ne finance pas les travaux d'entretien.

Conseil général
Redevance pour l'entretien de voirie : la commune a perçue la somme de 1 029 €.

Projet : commerce multi-services
La commune a eu un avis favorable pour le permis de construire. Concernant la préfecture, la commune a reçu un courrier pour indiquer que le dossier était complet. Concernant le Conseil général, la commune a reçu un courrier pour indiquer que le dossier avait bien été réceptionné, mais des pièces complémentaires ont été renvoyées à cet organisme.

Rénovation concernant 30 luminaires
Le dossier a été envoyé, et était complet.

Tournage d'un film
M^me^ le Maire fait mention qu'un film sera tourné à Villiers-sous-Grez prochainement.

ONF
Une réunion avec l'ONF a été organisée expliquant le devenir de la partie de la forêt expropriée par les Domaines à compter des années 2017/2018.

Fin du Conseil municipal à 22 h 45

Compte rendu du Conseil municipal du 20 septembre 2013

Présents : M^me^ Brigitte Delahaye Audrain, Maire ; Marie-France Champion, Michèle Ferré, Françoise Hubert, adjointes ; Jean-Michel François, Ludovic Jeannotin, Bernard Leroy, Mireille Permanyer, Alain Quantin, Paul Shelton et Yves Lechevallier, conseillers municipaux.
Absents excusés : Alain Champion représenté par Ludovic Jeannotin, Michele Ferré représentée par Mireille Permanyer.
Absent : Marc Rousseau
Secrétaire : Marie-France Champion

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil municipal du 29 août 2013.

DÉLIBÉRATIONS

Balayage des rues
Suite aux problèmes constatés dans les interventions de la société CTSP Brie, Madame le Maire propose au conseil de dénoncer le contrat et de procéder à la recherche de nouveaux prestataires. Une étude des besoins va être réalisée pour l'élaboration d'un cahier des charges afin que ce service soit plus adapté aux besoins de Villiers. Le présent contrat avait été signé en 1998. Vote à l'unanimité.

Assurances commune
Une comparaison entre l'assurance AXA (contrats représentant plusieurs secteurs de la commune) et l'assurance SMACL fait apparaître une grande différence de montants pour les mêmes prestations. Madame le Maire va prendre contact avec les communes utilisant cette assurance.
Le Conseil prendra la décision au prochain conseil.

Agenda 21
Deux jeunes femmes d'une école d'architecture de Paris viennent à Villiers-sous-Grez pour l'élaboration des jeux concernant l'Agenda 21. Remboursement de 20 tickets de train : 160,30 €. Vote à l'unanimité.

Décision modificative eau
Concernant un transfert de TVA, il faut solder le compte 2762 avec les écritures suivantes d'ordre budgétaire :
Section investissement :
Compte dépense 2062 : 10 202,17 €
Compte recette 2158 : 10 202.17 €
Chapitre 041
Vote à l'unanimité

Espaces Naturelles Sensibles : Nouvelle convention
Le Conseil municipal demande que l'article 11 de la convention en cours soit respecté : « La présente convention pourra être résiliée au gré de l'une des parties avec préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée aux autres parties ». Vote à l'unanimité.

Commerce de proximité
S'agissant de la construction par la commune de Villiers-sous-Grez d'un bâtiment destiné à recevoir un commerce de proximité multiservices avec agence postale en milieu rural, le Conseil demande l'aide financière du Conseil général de Seine-et-Marne dans le cadre d'une subvention pour le maintien du commerce rural dans les communes de moins de 2 000 habitants.
L'aide du Conseil général sera de 30 000 € (20 % du coût des travaux plafonnés à 30 000 €).
Les coûts estimatifs des différents postes de travaux sont récapitulés dans le tableau ci-dessous, une partie des travaux se faisant en auto construction, seuls les postes confiés à des entreprises sont pris en considération pour cette demande soit la somme de : 194 000 €.
Les membres du Conseil municipal sollicitent l'aide du Conseil général pour cette réalisation et autorise M^me^ le Maire à effectuer toutes démarches utiles en ce sens.
Le Conseil municipal approuve le programme de travaux présentés.
Le Conseil municipal certifie qu'il n'y a pas d'autre commerce du même type sur le territoire et s'engage à :

- ne pas dépasser les 80 % de subventions publiques,
- à conserver l'immeuble dans son patrimoine et à le louer à un commerçant ou à une société coopérative qui travaillera selon les principes de l'économie sociale et solidaire ou à toute structure permettant un commerce de proximité.

Plan de financement

Dépenses pour travaux réalisés par des entreprises éligibles pour les subventions

Nature des opérations	Montant HT estimatif	TVA 19,6 %	Montant TTC
fondations, dalle	50 000	9 800	59 800
Charpente couverture	67 000	13 132	80 132
Menuiseries extérieures	21 000	4 116	25 116
Plomberie chauffage	31 000	6 076	37 076
VRD	25 000	4 900	29 900
Total	194 000	38 024	232 024

Dépenses pour travaux avec participation des bénévoles hors subventions sauf FEADER*

Murs paille	8 500	1 666	10 166
Bardage bois	8 500	1 666	10 166
Plafonds, cloisons..	10 000	1 960	11 960
Carrelage	12 000	2 352	14 352
Electricité	12 000	2 352	14 352
Peinture	6 600	1 294	7 894
Total	57 600	11 290	68 890
Frais d'étude et contrôles	16 000	3 136	19 136
Total construction	267 600	52 450	320 050
Terrain	80 000	15 680	95 680
TOTAL PROJET	**347 600**	**68 129**	**415 730**

* Le FEADER prend en compte l'ensemble des dépenses plus le coût du terrain apporté par la mairie estimé à 80 000 €, la base de subventionnement est de 347 600 €. Vote à l'unanimité.

INFORMATIONS

Reliure

Le Conseil général subventionne les travaux de reliure d'un registre d'état civil : 157 € pour un montant de 522,40 €.

Nouvelles concernant la réhabilitation des 1 et 2 rue Gabriel Bachet

Le DCE est toujours en cours d'établissement par la maîtrise d'œuvre.

Commission « environnement, embellissement »

Prochaine réunion le 10 octobre à 18 heures.

Réunion publique

Vendredi 18 octobre à 20 h 30 : gestion des espaces communaux et commerce de proximité.

La séance se termine à 22 heures 30.

Listes électorales

Les personnes qui désirent se faire inscrire sur les listes électorales en prévision des élections municipales et européennes du printemps 2014 doivent se rendre en mairie avant le **31 décembre 2013.**

Élections municipales

Les électeurs sont convoqués le dimanche 23 mars 2014 en vue de procéder au renouvellement des conseils municipaux.
Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.
Le second tour de scrutin aura lieu selon les mêmes modalités le dimanche 30 mars 2014 dans les communes où il devra y être procédé.

Annonce du CCAS

Les membres du CCAS proposent un goûter récréatif aux Anciens du village le dimanche 8 décembre à partir de 15 h au Foyer J.-L. Garban. Un courrier sera adressé à chaque Villaron concerné début novembre, avec un coupon-réponse à remettre en mairie afin d'évaluer le nombre éventuel de participants à cet après-midi de convivialité.

Halte aux plantes invasives !

Entre autres, en voici deux présentes dans les bois de Villiers.



Le phytolaque (raisin d'Amérique) menace la biodiversité des forêts de Fontainebleau et de Nemours. Sa forte densité prive d'herbages cerfs et chevreuils et élime les champignons et la flore. Il ruine les sols dont il détruit la microfaune et la microflore, empêchant la régénération naturelle de la forêt.
Les oiseaux, friands de ses baies, disséminent ses graines partout, y compris dans les jardins.
Une seule solution : éradiquer cette peste végétale par arrachage ou, si la plante est trop importante, couper la racine sous le collet qui est à 10 cm sous terre.
Pour plus de détails, voir le *Plume-Tambour* d'avril 2011.



L'Ailante glanduleux ou faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*) est une autre espèce envahissante originaire d'Asie, plante-hôte pour le bombyx de l'ailante, un papillon de nuit utilisé pour la production de soie. Pour nous aujourd'hui, elle ne présente aucun intérêt.
De très beaux sujets sont visibles en bordure de la route de Grez à l'entrée du bois ainsi que route de Nemours.
Comme l'ailante demande beaucoup de lumière, on ne la trouve pas en sous-bois.
Les nombreuses graines produites (300 000 graines par arbre et par an) sont disséminées par le vent ou l'eau et germent très facilement. Cet arbre a une grande vitesse de croissance (jusqu'à 1,5 m par saison) et forme un tapis racinaire dense (dès 3 mois pour un jeune plant). Il produit de nombreux drageons et rejette de souche, notamment quand la plante est stressée (taille, blessure, coupe,...). Chaque fragment de racine peut donner naissance à un nouvel individu. *Ailantus altissima* est donc bien une **menace pour la biodiversité de la forêt.**
Mais l'éradiquer n'est pas simple ! Les moyens d'éradication écologiques ne peuvent être que mécaniques. Il est fort utile de surveiller les zones où l'ailante a été arraché pour détruire les repousses éventuelles.

Annie Union conseillée par Maurice Michou

ADC 77 COMMUNIQUE

Depuis 10 ans, l'association pour le dépistage des cancers en Seine-et-Marne propose aux 160 000 seine-et-marnaises entre 50 et 74 ans de pratiquer une mammographie tous les 2 ans. Cet examen qui peut détecter le cancer du sein avant l'apparition de tout symptôme permet de sauver de nombreuses vies.
Notre objectif est d'informer les femmes pour leur permettre de mesurer les bénéfices de ce dépistage et d'y participer comme le recommandent les autorités de santé.
Si vous n'avez pas reçu une invitation pour un dépistage gratuit du cancer du sein et/ou du cancer du côlon, contacter ADC 77 au 01 60 62 00 00.

Communiqué

SÉCURITÉ SOCIALE
L'Assurance Maladie

Déclarer un accident causé par un tiers, le bon réflexe

Lorsque vous êtes victime d'un accident engageant la responsabilité d'un tiers (un voisin, un automobiliste, un chien, un élève...), ayez le bon réflexe, informez votre caisse d'assurance maladie et les professionnels de santé consultés. Ainsi, l'Assurance Maladie, qui rembourse vos dépenses de santé et vous indemnise en cas d'arrêt de travail, se met en relation avec le tiers responsable ou avec sa compagnie d'assurance. Cette démarche permet de récupérer les sommes engagées et ne modifie pas la prise en charge de vos soins.

Comment déclarer un accident ?

- Prévenez votre CPAM, soit par téléphone au 36 46, soit par courrier, soit par courriel. En Seine-et- Marne, vous avez la possibilité de compléter et d'envoyer votre déclaration en ligne en vous connectant sur ameli.fr, rubrique « Votre CPAM ».
- Précisez aux professionnels de santé consultés que vous avez été blessé par un tiers. Ils pourront l'indiquer sur votre feuille de soins en cochant la case « accident causé par un tiers ».

Limiter les frais engagés par la collectivité et sauvegarder notre système de santé
Faire supporter les dépenses des soins au responsable de l'accident qu'il provoque permet de limiter les frais engagés par la collectivité et ainsi contribuer à la sauvegarde de notre système de santé.

En 2012, la CPAM de Seine-et-Marne a récupéré 21 424 838 millions d'euros auprès des assureurs ou des personnes responsables de l'accident.

Déclarer un accident causé par un tiers, c'est un bon réflexe pour une assurance maladie en bonne santé !

Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - Septembre 2013
Contact presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr

Un Mot des Commissions



Nouvelles de la bibliothèque

Grâce aux subventions de la municipalité et de l'Amicale villaronne, la bibliothèque s'est dotée d'un **coin BD regroupant plus de 130 titres** destinés aux enfants à partir de 6/7 ans ainsi qu'aux ados et adultes.

De plus, Gérard et Nati Colas ont œuvré de concert à la fabrication et décoration d'une boîte destinée à recevoir les documents en retour pendant les heures de fermeture.



Si vous ne connaissez pas encore notre bibliothèque, n'hésitez pas à venir la découvrir, vous y trouverez un coin pour les tout petits avec des livres pour les 0/3 ans, des albums pour les enfants, des romans et documentaires pour les enfants, ados et adultes ainsi que de la musique et des DVD pour toute la famille.

L'inscription et les prêts sont totalement gratuits.

A très bientôt, Françoise Hubert

Opération commerce de proximité

Au moment de cette rentrée, il est bon de faire le point sur le déroulement du projet de construction de notre commerce de proximité.

Coté administratif, après six mois d'instruction, le permis de construire a enfin été accordé courant août. Ce trimestre va être consacré à la préparation des dossiers d'exécution et des dossiers d'appel d'offre, pour un certain nombre de domaines.

Coté travaux, au début août, quelques volontaires ont aidé M. Aubin qui nous fourni la paille à rentrer et mettre à l'abri quelques 550 ballots de paille, nécessaires pour la construction des murs, ce qui n'était pas une petite affaire. Un grand merci à ces quelques personnes pour leur engagement.

Quelles sont les opérations à faire pendant cette période hivernale :

- créer l'accès au terrain, par la réalisation d'une rampe, qui permettra en premier lieu de faire effectuer les sondages nécessaires à la construction ;

- nous pourrons ainsi commencer à travailler sur les deux petits bâtiments à restaurer.

Démonter les toitures, restaurer la charpente et recouvrir. Quelques interventions sur les murs et de l'aménagement intérieur. Pour cette réfection, nous faisons appel aux volontaires qui voudraient donner un coup de main.



Pour ce qui est de la construction du commerce de proximité, les travaux devraient commencer au printemps, mais il faut constituer une équipe de volontaires pour participer au stage de formation à la construction paille, puis à la construction dans le cadre d'un chantier formation, et peut-être participer avant à un chantier dans la région.

Les fondations et la dalle réalisée, la construction paille débutera réellement. Réalisation de la structure bois et garniture des murs avec les ballots de paille, coffrage et coulage du mortier, le tout sous la direction d'un conseiller expert en construction paille.

N'hésitez pas à nous contacter pour quelque question que ce soit, par courriel : champion.pierre@dbmail.com ; par téléphone 06 98 80 86 07.

Pierre Champion

Du Côté des Associations

TENNIS CLUB DE VILLIERS-SOUS-GREZ

C'est un président très en colère qui écrit ce billet.
Depuis plus de quinze ans, l'école de tennis s'était vu attribuer un créneau dans l'ancien gymnase du collège de La-Chapelle-La-reine, à savoir le jeudi soir de 17 h 30 à 21 h 30.
Cela nous permettait de créer quatre groupes pouvant compter jusqu'à six enfants par groupe.
Cette situation ancienne avait à l'époque fait l'objet de réunions et de tractations entre les différents utilisateurs sous la responsabilité du président du syndicat du collège et tous ensemble, nous avions trouvé une situation convenant à chacun.
Or, un courrier adressé en mairie le 8 août, pendant les vacances, nous informe que dorénavant le tennis club de Villiers-sous-Grez disposera d'un créneau le jeudi soir de 17 à 19 heures. De plus, nous n'avons eu connaissance de ce courrier qu'au début septembre.
Nous avions rappelé en septembre 2012 notre situation et notre souhait de la conserver, puis de nouveau en mars 2013. Le syndicat n'a jamais répondu à nos demandes ni aux courriels adressés depuis la réception de la fameuse lettre.

Nous sommes dans la situation de ne pouvoir prendre au total que six enfants pour cette rentrée ; en effet, nous ne pouvons pas accueillir les enfants sortant de l'école vers 16 h 45 à Recloses, avant 17 h 30, ce qui ne permet pas de faire deux cours.
Cette situation a annulé quinze ans d'efforts de la part des parents, des municipalités de Villiers-sous-Grez et de Recloses qui nous ont soutenus, des dirigeants et enseignants du Club.
Nous comprenons le désarroi des parents se voyant refuser l'inscription de leur enfant et nous en sommes les premiers peinés. L'esprit du sport et l'intérêt des enfants n'ont pas été pris en compte lors de cette décision.
Cette situation montre que sans la concertation et le dialogue, les décisions couperets nuisent à un bon exercice des choses.

Pierre Champion

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE VILLARONNE

Elle se tiendra samedi 9 novembre 2013 à 17 h 30. Toutes les personnes désireuses de soutenir cette association qui organise chaque année de nombreuses manifestations, sorties et, aux côtés de la municipalité, des évènements tels que le 14 juillet, le Noël des enfants ou le salon du livre sont les bienvenues à cette assemblée.
Il sera fait le bilan de l'année 2013 et nous établirons le calendrier des manifestations prévues en 2014.
A l'issu des débats, un verre de l'amitié sera servi, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

bureau de l'Amicale villaronne

Expressions Villaronnes

CHAMPIONNE DU MONDE



Sandra Olivier s'était déjà illustrée en 2009 en devenant vice-championne du monde de course d'orientation en Australie. Eh bien cette fois, elle est montée sur la plus haute marche du podium, elle est :

CHAMPIONNE DU MONDE !

Cela s'est passé au mois d'août dernier en Italie prés de Sestrières où 3 000 coureurs venus du monde entier, ont participé à ces championnats du monde vétérans.

La course d'orientation est un sport mondialement reconnu qui consiste à relier un point de départ à un point d'arrivée en passant par des postes obligatoires matérialisés par des balises et ce, dans un minimum de temps.
Le terrain peut être difficile et escarpé en forêt, mais aussi semi-urbain comme pour le sprint.
Le matériel nécessaire : la boussole, la carte, sa tête bien faite et ses jambes. Ce sport nécessite des qualités d'analyse entre le terrain et la carte, un sens de l'orientation affûté, une vue perçante et une très bonne condition physique.



Sandra a participé à deux courses dans ces championnats, série catégorie dames 45.
Tout d'abord le sprint qui se déroulait dans la station de ski de Sestrières avec un parcours long 2,9 km (70 mètres de dénivelé). Elle été la meilleure, effectuant le parcours en 18 mn 51 s.
Puis l'épreuve de longue distance de 7 km en forêt (240 m de dénivelé) où Sandra, après deux belles épreuves de qualification a terminé deuxième en finale.
Sandra est donc revenue de ces championnats avec deux médailles, l'or et l'argent. Bravo !

Cette performance est le fruit d'un travail d'entraînement continu et acharné ; avec son compagnon Hugues, on peut les voir arpenter les bois autour de Villiers, notamment le rocher Saint-Etienne. Notre championne y consacre environ 10 heures, en cinq ou six entraînements et compétitions, par semaine, sans compter les stages et déplacements nationaux et internationaux.

Cette famille très sportive a deux enfants, Cédric qui pratique également dans le top ten français (3ème au championnat de France 2012) et Lucas, bien qu'excellent en course d'orientation, préfère pour l'instant le tennis et le vélo.

Sandra, continue ! Nous te souhaitons encore beaucoup de succès, un très bon résultat l'année prochaine au Brésil. Nous espérons que tu trouveras toujours le temps pour t'occuper des jeunes et de ton club Balise77.

Pierre Champion

Atelier de poterie

Pendant l'année scolaire
Mercredi : 10 h à 12 h, enfants et adultes.
Jeudi : de 10 h 30 à 12 h 30 ; de 14 h à 16 h ; à partir de 17 h 30 pour les gens qui rentrent du travail.
Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30.
Samedi : de 10 h 30 à 12 h 30 ; de 14 h à 16 h.
Pendant les vacances scolaires les matins ou après-midi de 10 h à 12 h ; de 14 h à 16 h.

Carnet de 5 leçons valable 3 mois à 100 €. Pour l'année scolaire : 200 € par trimestre. Matériel et cuisson compris. Pour plus de détails, contactez Katherine Dara 09 62 21 19 20 ou 06 75 13 42 56

Je suis triste, au retour de vacances, le 6 septembre, Grisbi ma petite chatte grise typée chartreuse, tatouage à l'oreille droite GUE857, a disparu rue de Nemours. Si vous la voyez merci de prendre contact avec mes grands parents, cela me ferait tellement plaisir de la retrouver. Marie-France et Pierre Champion 01 64 24 21 78.

Lisa



Pour permettre à ceux qui n'ont pas pu participer aux manifestations sur l'Agenda 21 et le développement durable de cet été, voici ci-dessous une sélection de questions/réponses du jeu de Quiz. A vous de jouer !

Eau

A- Qu'appelle-t'on «eaux grises» ?

1. Eaux sales ; **2.** Eaux de pluie ; **3.** Eaux savonneuses issues des lavabos, douches et bains

B- Pourquoi on en parle ?

1. Pour qu'on réduise notre consommation ? **2.** Parce qu'elles peuvent être recyclées ?

Air

1. Quelle **essence d'arbres** du massif forestier de Fontainebleau souffre le plus du réchauffement climatique ?

O Bouleau O Chêne O Hêtre O Pin sylvestre
O Saule

2. Le nombre de décès annuels en France dus à la pollution atmosphérique est évalué à :

O 20 000 O 30 000 O 40 000

3. Le trafic routier est en partie responsable de la pollution atmosphérique.
Pour quel pourcentage ?

O 30 % O 50 % O 70 %

Feu-énergies

1. Les centrales nucléaires permettent à la France d'être autonome en énergie

O Vrai O faux

2. Le montant de la facture énergétique 2012 correspond-il au déficit du commerce extérieur ?

O Oui O non

Terre

Notre alimentation est produite sur une couche de terre de :

O 80 cm et 20 cm d'humus ?
O 50 cm et 10 cm d'humus ?
O 25 cm et 3 cm d'humus ?

Réponses du Quiz

Eau : A3 et **B2**
Source : http://www.aquae.fr/le-recyclage-des-eau-grises.html

Air 1. Le hêtre. Le cycle de la forêt obéit à des règles parfaitement logiques : au départ, bouleaux ou saules se développent sur les sols nus. Ces essences pionnières ont besoin de beaucoup de lumière. Après trente ou quarante ans, leur succède le chêne, une essence de mi-ombre qui s'épanouit sous des feuillages clairs. Vient ensuite le hêtre, qui pousse à l'ombre du chêne, et réclame de la fraîcheur. « À son état naturel, Fontainebleau serait plutôt une forêt de hêtres puisqu'il pousse plus vite que le chêne, avec du houx en sous-étage ». Mais les hêtres souffrent du réchauffement climatique, depuis trente ans. « Beaucoup ne parviennent plus à survivre sous notre latitude », constate Jean-Philippe Siblet, président de l'ANVL. Ne supportant pas le stress hydrique, ils sèchent en cime lors des épisodes de grandes chaleurs.
Source : *Terre sauvage* n°286

Air 2. En France, la route tue davantage par la pollution qu'elle engendre que par les accidents de la circulation. Le nombre de décès annuels dus aux accidents de la route est inférieur à 4 000, alors que la pollution atmosphérique est impliquée dans plus de 30 000 décès chaque année, dont plus de la moitié pour la pollution due au trafic routier.
Source : http://terretous.com/ecologie/un-bilan-de-la-pollution-de-lair-pour-2011.html

Air 3. On constate sur les dernières décennies moins de pollution industrielle, mais davantage de pollution liée au trafic routier : près de 70 % de la pollution atmosphérique sont produits par nos voitures.
Source : http://terretous.com/ecologie/un-bilan-de-la-pollution-de-lair-pour-2011.html

Feu-énergies 1 : FAUX. Les importations d'uranium sont à niveau quasi égal avec celles des énergies fossiles, pétrole brut+ charbon + gaz
Feu-énergies 2 : OUI soit 69 milliards €
Source : *Alternatives Economiques* avril 2013

Terre : «Sur ces 25 petits centimètres de terre et ces 3 petits centimètres d'humus auxquels nous devons notre survie alimentaire et qui ne représentent que 10 % des terres immergées.»
Source : *Graines de possibles* de Pierre Rabhi et Nicolas Hulot. Calmann-Lévy 2005

Ce Qui S'est Passé

Fête de l'automne



Franc succès pour les livres de cuisine donnés par M. Formé : ils sont partis comme des petits pains !



Un grand merci à M^me^ Schlegel et à ses aides gourmandes pour les délicieux amuse-gueules appréciés par tous lors du pot de l'amitié.



Broyeur très performant pour les végétaux encore verts mais personnes intéressées peu nombreuses.



Broyat très fin bon pour une couverture d'hiver des potagers, massifs d'arbustes…

Quand Utopies&co mêle informations et jeux

Dimanche 22 septembre, la municipalité et l'association Utopies&co ont proposé informations et jeux en s'appuyant sur la démarche de l'Agenda 21 (Actions pour le 21ème siècle) de notre village.

Beaucoup de Villarons et quelques visiteurs extérieurs ont apprécié la grande et belle carte représentant Villiers vu du ciel. Ils ont aussi pu consulter la grande frise sur l'histoire du développement économique, social et culturel du monde ainsi que les tableaux qui



permettaient de s'interroger sur l'avenir de Villiers au cœur de ce monde et de son évolution.
Tous ces visuels ont été réalisés avec beaucoup de talent et gracieusement par deux jeunes architectes du cabinet Altinsitu – Delphine Monnier et Olivia Basset.
Parmi les visiteurs, nombreux sont ceux qui ont participé au jeu dont les questions portaient principalement sur notre vision personnelle et nos désirs concernant l'évolution de notre village.
Beaucoup ont manifesté leur désir de trouver à Villiers un lieu de rencontre, de partage, que ce soit pour échanger des idées, des moments de convivialité, du matériel, des informations locales ou des services. Les adolescents n'étaient pas oubliés : la mise à disposition d'un local, de panneaux d'affichage pour passer des petites annonces seraient bienvenus.
Le désir de rencontre passe aussi par l'accueil des autres. Villiers est sur le trajet du GR13 et l'accueil de visiteurs pourrait participer au développement de notre village tout en préservant son caractère rural. A cet égard, l'idée d'une auberge de jeunesse a été lancée ainsi que le développement de chambres d'hôtes.
Les idées ont fusé quant aux astuces pour économiser l'énergie et l'eau.
Pour s'amuser et apprendre beaucoup de choses très intéressantes sur les questions de développement durable, il y avait aussi la possibilité de faire un quizz. Nous avons tous pu constater que beaucoup d'idées reçues sont fausses…

Pourquoi ces jeux ?
La municipalité et l'association Utopies&co se sont associées pour la présentation de ces jeux qui s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 21 et de sa mise en application.
Petit rappel sur ce qu'est l'Agenda 21. Il s'agit d'un projet global et concret, porté par la collectivité en concertation avec tous les acteurs concernés : élus, habitants, associations, entreprises, administrations… Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

Pour ceux qui n'y ont pas encore participé et pour ceux qui ont envie de recommencer, ces jeux seront à nouveau proposés dans un avenir proche. Vous serez tenus au courant en temps utiles. Et le moment venu, nous vous convierons à une séance de restitution au cours de laquelle nous pourrons dialoguer autour des idées et des propositions que vous aurez bien voulu exprimer.

Isa Mercure et Katherine Moussaud

STAGE DE LA CHORALE



Dans le cadre du Festival d'Île-de-France, la chorale *À Travers Chants* a bénéficié, lors de deux répétitions publiques au foyer rural, des conseils avisés de Mathieu Romano, chef d'orchestre et chef du chœur Aedes.
Grâce à un travail approfondi sur le corps (décontraction, respiration ...), sur l'écoute des autres et sur les textes chantés, tous les choristes (et leur chef) ont pu apprécier les qualités musicales et pédagogiques de ce jeune chef exigent et sympathique.
Nous espérons tous maintenant vous séduire lors de notre prochain concert à Villiers au printemps 2014.

Bernard Leroy



SCÈNES RURALES

Samedi 28 septembre, assis sur la place du village de Kokologo, nous avons découvert avec bonheur toute l'inventivité pleine d'humour et de fantaisie du griot, M. Bakary.

Evènements à Venir

Salon d'automne de Villiers-sous-Grez



L'Amicale villaronne et la municipalité nous invite à découvrir peintures et sculptures qui seront exposées au foyer rural du 1er au 3 novembre de 10 h à 18 h 30.

Loto organisé par l'Amicale villaronne

Au foyer rural, dimanche 27 octobre à partir de 14 h, les lots seront nombreux : téléviseur Toshiba 98 cm, aspirateur robot, centrale vapeur, perceuse à percussion bd, robot multifonction, aspirateur souffleur broyeur, jambon, panier garni, etc....
Mais aussi : buvette et pâtisserie sur place

Bourse aux plantes et foire aux livres

Lundi 11 novembre prochain, l'Amicale Villaronne organise sa bourse aux plantes ainsi qu'une foire aux livres. Ces deux manifestations se tiendront au foyer rural J.-L. Garban, **de 14 h à 17 h.**
Nous vous attendons nombreux pour troquer vos plants potagers, fleurs, arbustes, échanger vos livres en faisant de cet après-midi du 11 novembre un moment convivial et chaleureux. Renseignements M. Permanyer : 01 60 71 98 18

Mireille Permanyer

Sortie au théâtre dimanche 24 novembre 2013

L'Amicale villaronne nous propose de voir *Nina,* la pièce d'André Roussin au théâtre Edouard VII avec Mathilde Seigner, François Berléand, François Vincentelli, dimanche 24 novembre.
Places de 1ère catégorie, fauteuils ou strapontins
Prix des places : 38 € pour les amicalistes ; 45 €pour les non amicalistes
Transport par **car gratuit** au départ de Villiers
Réservations et paiement **avant le 24 octobre** chez :
Françoise Hubert : 01 64 24 26 71

Nos joies nos peines

Bienvenue à Lucie LEHMANN HANNOUN née le 17 juin 2013
Félicitations aux parents.

Mariages à Villiers
Tony FOUIN et Léa MARTINS le 15 juin 2013
Sébastien DELORME et Sonia DUARTE DE ALMEIDA le 05 octobre 2013
Tous nos voeux de bonheur

C'est avec tristesse que nous annonçons les décès de :
Mme Denise NAUDET le 27 juillet 2013,
Mme Angèle DORFMAN née ARMSTRONG le 21 août 2013,
Mr Pao Joua VANG le 18 septembre 2013.
Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos évènements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

MATCHS DE FOOTBALL À VILLIERS

27/10/2013	anciens/séniors	9 h 30/15 h
17/11/2013	anciens/séniors	9 h 30/15 h
24/11/2013	séniors	15 h
01/12/2013	anciens	9 h 30
08/12/2013	séniors	15 h
15/12/2013	anciens/séniors	9 h 30/14 h 30
19/01/2013	anciens/séniors	9 h 30/14 h 30
26/01/2013	séniors	15 h

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE DE VILLIERS

La Poste sera fermée du lundi 21 octobre au mardi 29 octobre 2013 inclus : réouverture mercredi 30 octobre à 13 h 30.

Agenda

Conseil Municipal

21/11 Réunion du conseil
16/12 Réunion du conseil
21/01 Réunion du conseil

Pratique

30/10 Collecte sélective
13/11 Collecte sélective
27/11 Collecte sélective
12/12 Collecte sélective
27/12 Collecte sélective

Recréatif

20/10 11h Messe à Villiers
27/10 14h Loto de l'Amicale Villaronne
01-03/11 Salon d'automne
9/11 Assemblée générale de l'Amicale villaronne
11/11 Commémoration guerre 14-18 Remise de médailles du travail.
11/11 14h Bourse aux plantes et foire aux livres - Amicale Villaronne
16/11 10 ans du Coq chantant, soirée dansante avec le groupe "les vinyles"
22/11 Beaujolais nouveau
24/11 Sortie théâtre - Amicale Villaronne
02/12 17h Raconte moi des histoires - bibliothèque
08/12 Goûter des anciens
15/12 Noël des enfants

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Place des trois tilleuls
tous les jeudis à partir de 16h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi
de 13h30 à 17h00
samedi de 9h00 à 12h00

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

(allée Jean Tardieu)

- mercredi de 10h30 à 12h30
- jeudi de 9 h à 10h et de 16h30 à 18h30
- samedi de 17 h à 19 h

vacances scolaires : mercredi de 10h à 12h

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le **vendredi**
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15